

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2022

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 14 mars 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, maire.

<u>Présents</u>:

Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Fabien GRILLOT,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Grégory BASIN,
Madame Emilie DOHRMANN,
Monsieur Samuel CAILLAULT,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Xavier TROSSET,
Monsieur Jean-Yves ROUIT,
Madame Cécile RYBAKOWSKI,
Monsieur Saïd SERBI,
Madame Cécile MERIGUET (à partir de 18h35),

Absentes:

Madame Cécile MERIGUET (jusqu'à 18h35), Madame Morvarid VINCENT (jusqu'à 18h37), Madame Flavie VARRAUD-ROSSET (jusqu'à 18h59),

Madame Sandrine MAZZUCA,

Monsieur Frédéric RICHARD,
Madame Morvarid VINCENT (à partir de 18h37),
Monsieur Clément DUMON,
Madame Samira MAKHLOUFI,
Monsieur Jérôme FALLETTI,
Madame Emilie MEDARD,
Madame Isabelle CHABERT,
Monsieur Thierry CULOMA,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Madame Flavie VARRAUD-ROSSET (à partir de 18h59),

Madame Viviane COQUILLAUX, Madame Marie-Hélène MENNESSIER, Monsieur Yannick BOIREAUD.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 8 mars 2022. Affichage de la convocation le mardi 8 mars 2022.

Hôtel de ville Boîte Postale 72 73491 La Ravoire cedex Tél. 04 79 72 52 00 Fax 04 79 72 74 84 www.laravoire.fr



- Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Fabien GRILLOT comme secrétaire de séance :
 - ➤ PREND ACTE, suite à la présentation du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Grand Chambéry sur le diagnostic et les orientations générales, qu'un débat sur les orientations générales du RLPi s'est tenu. Des points de discussions sur la suppression de la publicité aux abords des routes et l'organisation de l'enquête publique ont notamment été soulevés.
 - ➤ APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans, actant la modification du taux relatif à la garantie capital décès, désormais fixé à 0,30 % de la masse salariale assurée.
 - APPROUVE, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic de territoire du Bouquet des bibliothèques.
 - ➤ APPROUVE, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de certificats électroniques clients.
 - ➤ **DECIDE**, à l'unanimité, l'exonération des droits de places pour l'année 2022 pour les emplacements du marché d'approvisionnement communal.
 - > APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur.
 - > APPROUVE, à l'unanimité (M. Alexandre GENNARO ne prenant pas part aux débats et ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2021 faisant apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		NNEMENT	INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		1 399 502,62	306 057,79	0,00	306 057,79	1 399 502,62
Opérations de l'Excercice	8 466 323,07	8 847 686,55	2 325 268,09	2 372 012,99	10 791 591,16	11 219 699,54
TOTAUX	8 466 323,07	10 247 189,17	2 631 325,88	2 372 012,99	11 097 648,95	12 619 202,16
Résultats de clôture		1 780 866,10		-259 312,89		1 521 553,21
Restes à réaliser		0,00	1 081 415,81	325 605,99	1 081 415,81	325 605,99
TOTAUX CUMULES	0,00	1 780 866,10	1 081 415,81	66 293,10	1 081 415,81	1 847 159,20
RESULTATS DEFINITIFS		1 780 866,10	-1 015 122,71			765 743,39

> **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2021 :

recapitulation generale	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
AFFECTATION DU RESULTAT	COMITE ADMINISTRATII 2021
Résultat d'investissement 2021 :	
 Solde d'exécution d'investissement 2021 sur compte 001 	259 312,89 €
 Solde des restes à réaliser investissements 2021 	-755 809,82 €
Un déficit de clôture en investissement 2021	-1 015 122,71 €
Résultat de fonctionnement 2021	
 Résultat de l'exercice 	381 363,48 €
Résultat antérieur reporté	1 399 502,62 €
Résultat à affecter	1 780 866,10 €
AFFECTATION	
En réserve au compte 1068	1 015 122,71 €
Report en fonctionnement sur compte 002	765 743,39 €



> DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxes foncières sur les propriétés bâties : 31,03 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 62,27 %

> ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement Investissement	9 738 639,39 € 8 059 510,79 €	9 738 639,39 € 8 059 510,79 €
TOTAL	17 798 150,18 €	17 798 150,18 €

➤ **DECIDE**, à l'unanimité avec 24 voix pour (5 abstentions : Mmes CHABERT – VARRAUD-ROSSET et MM CULOMA – GERARD - BRET), d'approuver la mise à jour de l'Autorisation de Programme n° 1 et ses Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

TERRAIN DE RUGBY	Montant AP	répartition des montants des crédits de paiements			
		2021	2022	2023	
Délibération du 22/03/21	3 000 000 €	1 000 000,00€	2 000 000,00€	0,00€	
Révision au 14/03/22	3 000 000 €	78 727,31€	1 069 114,17 €	1 852 158,52 €	

➤ **DECIDE**, à l'unanimité avec 24 voix pour (5 abstentions : Mmes CHABERT – VARRAUD-ROSSET et MM CULOMA – GERARD - BRET), d'approuver la mise à jour de l'Autorisation de Programme n° 2 et ses Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Révision au 14/03/22	245 000 €	0,00€	245 000,00 €	
Délibération du 22/03/21	160 000 €	60 000,00 €	100 000,00 €	
CCAS	Wiontant Ar	2021	2022	
CCAS	Montant AP	répartition des montants des crédits de paiements		

➤ **DECIDE**, à l'unanimité avec 24 voix pour (5 abstentions : Mmes CHABERT – VARRAUD-ROSSET et MM CULOMA – GERARD - BRET), de créer l'Autorisations de Programme n° 3 et ses Crédits de Paiement pour le projet de création d'une médiathèque selon les montants fixés dans le tableau ciaprès :

Création d'une Médiathèque

Autorisation de programme n° 3 : 2.500.000 € (opération 80)

Crédits de paiements au titre du budget pour 2022 : 30 000 €
Crédits de paiements au titre du budget pour 2023 : 70 000 €
Crédits de paiements au titre du budget pour 2024 : 2 400 000 €

Pour information, les crédits de paiements pour 2022 et 2023 sont financés par de l'autofinancement. Ceux de 2024 seront financés en fonction des résultats de 2023 par de l'emprunt et (ou) de l'autofinancement.



- ➤ APPROUVE, à l'unanimité, le remplacement de 5 caméras obsolètes situées sur les secteurs suivants : Zac Valmar, quartier de Féjaz, colline de l'Echaud, et l'acquisition d'un nouveau serveur et de deux points relais ; sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention pour l'acquisition, l'installation et le raccordement de ces dispositifs.
- ➤ APPROUVE, à l'unanimité, les projets de rénovation des portes secondaires de groupe scolaire Vallon Fleuri et des fenêtres du groupe scolaire de Féjaz, dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 56 550 € HT; et sollicite de la Préfecture l'attribution d'une subvention de 28 275 € au titre du FIPD, dans le cadre du programme « S » de sécurisation des établissements scolaires, pour l'année 2022.

